



A Paris, 11 DEC. 2025

Le Directeur Général de la Performance  
économique et environnementale des  
Entreprises

à  
Monsieur Joël Séché  
Président du conseil d'administration  
du Pari Mutuel Urbain  
15 boulevard de Douaumont  
75017 PARIS

Objet : désignation par le ministère chargé de l'agriculture d'un administrateur représentant l'État au conseil d'administration du PMU.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 29 du décret n°97-456 du 5 mai 1997 modifié relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, je vous informe que le Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire, désigne, au titre d'administrateur représentant l'État au conseil d'administration de votre groupement, M. Quentin DETCHART, chef du bureau du Cheval et institution des courses, en remplacement de M. Christophe MOREL.

Par ailleurs, M. Quentin DETCHART est désigné comme membre de tous les comités rapportant au conseil d'administration, au titre des administrateurs représentant l'État.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Directeur général de la performance  
économique et environnementale des entreprises



Serge LHERMITTE